



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....32
Votants.....34

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur WOHREL

Délibération numéro :
2021/071

**Théâtre de la Maison du
Peuple : Tarifs billetterie,
bar et location du théâtre
2021-2022**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : jeudi 25 mars 2021, que la
convocation du conseil avait été établie le
jeudi 11 mars 2021
La Maire



ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS, Karine HAUMAITRE, Thierry SOLIER

ETAIENT EXCUSES : Thierry PEREZ-LAFONT, Didier DAURES, Philippe RAMONDENC

PROCURATIONS : Thierry PEREZ-LAFONT pouvoir à Emmanuelle GAZEL, Didier DAURES pouvoir à Martine MANANET

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Frédéric BILLAUD, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

la délibération n°2020/006 du 6 février 2020 proposant le maintien des tarifs du Théâtre de la Maison du Peuple de la Ville de Millau,

Considérant que la Ville de Millau poursuit une politique culturelle en matière de spectacle vivant par une programmation de spectacles vivants au Théâtre de la Maison du Peuple,

Considérant que le Théâtre de la Maison du Peuple de la Ville de Millau poursuit son travail de conquête des publics par une programmation pluridisciplinaire et diversifiée. La Ville s'engage à proposer une politique tarifaire adaptée, en corrélation avec l'offre artistique proposée tout au long de la saison et la sociologie des habitants du territoire, ciblée par la structure,

Considérant que la politique tarifaire du Théâtre doit répondre aux objectifs d'accessibilité au plus grand nombre inscrits dans le projet de scène conventionnée d'intérêt national « arts en territoire » qui sera prochainement signée avec l'Etat, la Région et le Département.

Considérant que le Théâtre de la Maison du Peuple enrichit son programme par la diversité des propositions des associations et d'autres partenaires, tout au long de la saison culturelle. La Ville s'engage à trouver des formules de mise à disposition adaptées en tenant compte des charges de fonctionnement de la structure,

Considérant que le Théâtre propose une tarification selon trois catégories de prix et deux grilles de tarifications : abonnement et hors-abonnement, selon la répartition suivante et détaillée en annexe de la présente délibération :

- Tarif A : Spectacles exceptionnels dont le coût est élevé (nombre d'artistes ou renommée).
- Tarif B : Majeure partie des spectacles.
- Tarif C : Petites formes, spectacles de courte durée,

Considérant, de plus, que la municipalité poursuit une politique de tarifs réduits, selon la répartition détaillée en annexe de la délibération,

Considérant qu'une formule favorisant la fréquentation régulière du théâtre doit être mise en place de la façon suivante : une carte nominative d'un coût de 10 € valable sur la saison, donnant accès à une grille de tarification préférentielle sur l'ensemble des spectacles et auprès de nombreux partenaires,

Considérant que les cartes d'abonnement achetées durant la saison 2020/2021 n'ont pu être pleinement utilisées en raison des annulations liées à la covid19, leur validité sera prolongée sur la saison 2021/2022,

Considérant que la municipalité propose des tarifs spécifiques sur certaines actions ponctuelles propres à des événements spécifiques :

- Tarif spécial pour le spectacle d'ouverture de saison :
 - 12 € pour les adultes,
 - 7 € pour les abonnés et les enfants de moins de 12 ans,
- Tarif spécial sous forme d'un pass festival, pour l'éco-fest'hivernal de chansons Françaises « Les Givrées »,

Considérant que le Théâtre propose des actions décentralisées dans le cadre des « Escapades du Théâtre », visant à proposer sur un territoire étendu une offre culturelle de qualité grâce aux soutiens financiers du Conseil Départemental de l'Aveyron, du Conseil Régional Occitanie, de la DRAC Occitanie et Parc Naturel Régional des Grands Causses dans le cadre du programme européen Leader. La Ville propose ainsi des tarifs adaptés selon la répartition détaillée en annexe de la délibération.

Considérant qu'un service de bar et de petite restauration est proposé autour de chacune des représentations. La Ville propose des tarifs selon la répartition détaillée en annexe de la délibération,

Considérant que des actions culturelles, en direction de divers publics, sont mises en place tout au long de l'année, il est proposé une grille tarifaire spécifique à ces actions dans l'annexe jointe,

Considérant enfin que les différentes salles du Théâtre de la Maison du Peuple de la Ville de Millau peuvent être mise à disposition par le biais d'une location, il est proposé un tableau des tarifs dans l'annexe jointe.

C'est pourquoi, après avis favorable de la commission culture du 5 mars 2021, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1. D'approuver et d'adopter la tarification des droits d'entrées aux spectacles, de mises à disposition du Théâtre et des divers tarifs de bar et petite restauration pour la saison 2021/2022 du Théâtre de la Maison du Peuple, sur la période du 1er juin 2021 au 30 mai 2022 (en annexe de la délibération)
2. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à les mettre en vigueur et à signer tout document découlant de cette délibération.

Ces recettes seront versées sur les budgets 2021 et 2022 de la Ville de Millau
TS 151 – Fonction : 313 - Natures 7588 et 7062

Ville de Millau - Annexe

Tarification des spectacles du Théâtre de la Maison du Peuple Saison 2021-2022

Tarif hors abonnement

	A	B	C
Plein tarif	32 €	19,50 €	10 €
Tarif réduit 1	28,50 €	17 €	8 €
Tarif réduit 2	16 €	9,50 €	6,50 €

Tarif abonnement

	A	B	C
Plein tarif	26 €	14,50 €	8 €
Tarif réduit 1	23,50 €	13 €	6 €
Tarif réduit 2	12 €	7,5 €	5 €

Carte d'abonnement individuelle

CARTE	
Tarif	10 €

La carte d'abonnement est nominative. Elle permet de profiter d'un tarif préférentiel sur tous les spectacles de la saison 2021/2022, de réductions sur des spectacles proposés par des associations partenaires ainsi que sur les spectacles proposés par le Théâtre des Deux points à la MJC de Rodez. Elle permet aussi d'être prioritaire sur certaines réservations de spectacle ou certains événements proposés par le Théâtre. En raison de la crise sanitaire qui a conduit à l'annulation de nombreux spectacles de la saison 2020/2021, la carte d'abonnement achetée durant la saison 2020/2021 verra sa durée de validité exceptionnellement prolongée d'un an.

- Tarif Réduit 1 : étudiants, élèves des écoles de Théâtre, de Danse et de Musique de Millau, adhérents des chorales du Sud-Aveyron, membres de l'Assa-ATP, groupe de 10 personnes constituées et adhérents de la MJC.
- Tarif Réduit 2 : - de 18 ans, lycéens, bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, AH, minimum vieillesse), Adhérents des Comités d'entreprises partenaires, demandeurs d'emploi, intermittents du spectacle et participants aux parcours « MJC au Théâtre » sur présentation de justificatif.

Billets suspendus

Tarif : 13 euros

Il est possible à tout à chacun d'acheter un billet suspendu non daté pour la saison en cours. Les billets suspendus sont mis à disposition dans le hall du Théâtre et sont échangeables à la billetterie.

Bénéficiaire : moins de 28 ans et bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, AH et Minimum Vieillesse)

Tarifs exceptionnels :

- Pour les adhérents de l'association ASSA-ATP dans le cadre des spectacles en co-accueil Assa-Atp / Ville de Millau (12 € en tarif B et 21 € en tarif A).
- Pour les publics dans le cadre d'action de médiation culturelle en faveur d'associations œuvrant dans le domaine social, pour les seniors dans le cadre de sortie en groupe et pour les groupes scolaires lors des représentations tout public. Tarif "Culture Plus" à 6 €, selon une jauge fixée par représentation.
- Pour les élèves lors de séances scolaires : 5 euros pour les écoliers et 6 euros pour les collégiens et lycéens.
- Tarif spécial pour le spectacle d'ouverture de saison de 12 € pour les adultes et 7 € pour les abonnés et les enfants de moins de 12 ans.

Le Théâtre de la Maison du Peuple accepte les dispositifs de tarification privilégiée mis en place par la collectivité de Millau : carte jeune, Pass étudiant (5 € par spectacle).

Spectacles programmés en réseau avec d'autres communes du Sud-Aveyron dans le cadre des Escapades :

- Plein tarif : 12 €.
 - Tarif réduit 1 : 10 € (abonnés du Théâtre de la Maison du Peuple de Millau et groupe de 10 personnes constitué sur réservations uniquement).
 - Tarif réduit 2 : 8 € (lycéens, - de 18 ans, bénéficiaires des minimas sociaux (RSA, AH, Minimum Vieillesse), demandeurs d'emploi, intermittents du spectacle).
 - Tarif spécifique pour spectacle jeune-public : 5 €. (-12 ans)
- Grille tarifaire spécifique pour l'Eco-fest'hivernal de Chansons Françaises LES GIVREES
- Un pass festival valable sur la durée du festival selon la grille ci-dessous :

Pass LES GIVRÉES, Fest'hivernal de chansons

VALABLE POUR LES TROIS CONCERTS PAYANTS

+

UN ACCÈS PRIORITAIRE AUX AUTRES RENDEZ-VOUS DE CE FESTIVAL !

	PLEIN TARIF	RÉDUIT 1	RÉDUIT 2
HORS ABONNEMENT	42€	36€	21€
ABONNÉ	30€	27€	15€

Tarifs vers les comités d'entreprise

Les adhérents des comités d'entreprises peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel (Tarif réduit 1 abonné) pour la programmation du Théâtre de la Maison du Peuple.

- Abonnement petite et moyenne entreprise jusqu'à 49 employés : 50 €.
- Abonnement entreprise à partir de 50 employés : 100 €.

Ces abonnements donnent droit au tarif réduit 1 sur tous les spectacles de la saison.

Tarifs des actions de sensibilisation

- 35 € TTC : Ateliers, stages, visites (coût pour une classe ou un groupe / h).
- 20 € TTC : Week-end Extrem'ado (entre 20h et 24h d'ateliers encadrés sur un week-end)
- 15 € TTC : Ado en impro (entre 10h et 15h d'ateliers encadrés sur un week-end)
- 5 € TTC : A titre individuel pour un stage (1 h).
- Gratuit : Rencontres avec les artistes (discussion, débat...), visite du Théâtre pour les établissements scolaires de Millau sur réservations et selon les disponibilités des équipes.

Tarifs des consommations au bar du Théâtre

Verre de vin 20 cl	2,00 €
Bouteille de vin	9,00 €
Bière en bouteille 33 cl	3,00 €
Bière à la pression (25 cl)	2,50 €
Cidre au verre (20 cl)	1,50 €
Cocktails à base de vin (20 cl)	1,50 €
Petite bouteille d'eau 50 cl	1,50 €
Sodas locaux en bouteille	2,50 €
Sodas	2,00 €
Jus de fruit	2,00 €
Café - Décaféiné	1,50 €
Thé - Infusions	1,50 €
Assiette complète de l'Aveyron	8,00 €
Repas complet de l'Aveyron	12,00 €
Assiette tapas/quiche/pizza/ cake/salade	6,00 €
Sandwiches un produit	3,00 €
Part de gâteau	1,50 €
Barre chocolatée	1,50 €
Gobelet du Théâtre (consigné)	1,00 €

Tarifs de mise à disposition des salles

TARIFS DE MISE A DISPOSITION DES SALLES DU THEATRE DE LA MAISON DU PEUPLE DE MILLAU

Les tarifs mentionnés ci-après s'entendent pour une manifestation (1 jour), applicables au 01/09/2020, suite à décision du Conseil Municipal du 06/02/2020.

	Salle Senghor	Studio Martha Graham OU Hall du Théâtre
CAUTIONNEMENT		
Pour toutes les mises à disposition	2 000,00 €	500 € / jour
I. ASSOCIATIONS EXTERIEURES - AUTRES COLLECTIVITES - PROFESSIONNELS		
Manifestation avec ou sans droit d'entrée :		
Tarif pour 1 jour	2 334,50 €	507,50 €
Tarif pour 1 jour supplémentaire	1 167,25 €	253,75 €
Tarif pour 1 soirée à compter de 17h (implantation comprise)	1 167,25 €	
II. GALA DE DANSE ET AUDITIONS (Écoles privées) :		
Tarif pour 1 journée . Forfait comprenant 4 services de 4 heures pour 2 agents : 1 service de montage, 1 service de répétition et un service général + un service de représentation. La tarification inclut la présence d'un agent SSIAP durant la durée des représentations et d'un barman (en période définie).	1 116,50 €	compris
1 journée supplémentaire	659,75 €	compris
III. ASSOCIATIONS DONT LE SIEGE SOCIAL EST SITUE A MILLAU (1)		
Tarif pour 1 jour	507,50 €	152,25 €
La journée supplémentaire (maxi 3 jours)	304,50 €	101,50 €
Tarif pour une soirée à compter de 17h (implantation comprise)	304,50 €	
RESIDENCES DE CREATION, REPETITIONS DE COMPAGNIES PROFESSIONNELLES		
Au delà de 10 j/an	1 624,00 € / jour	304,50 € / jour


(1) sauf pour les associations de spectacle vivant, les associations proposant des spectacles en co-accueil avec la ville de Millau, les associations proposant des spectacles professionnels en séances scolaires et les associations millavoises à but caritatif qui sont exonérées de ces prises en charge dans la limite de 10 jours par an.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée



La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Accusé de réception en préfecture
012-211201454-20210318-2021DL071-DE
Reçu le 23/03/2021

Acte dématérialisé